



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 8 mars 2023

**Intervention de la préfète de Tarn-et-Garonne  
lors de la session de la Chambre d'agriculture  
le 8 mars 2023**

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les élus,

Une semaine après le salon de l'agriculture où j'ai eu le plaisir d'être présente sur l'espace du Tarn-et-Garonne et de participer à la rencontre des chambres d'agriculture avec la ministre Dominique Faure, j'ai souhaité me rendre à la session de la chambre, comme je le fais très régulièrement en soutien à votre profession.

La profession agricole fait face à des crises successives, et **je tiens à redire ici que l'État est bien présent à vos côtés.**

Face aux aléas climatiques, l'État a répondu présent avec force et rapidité. Ainsi, en plein épisode de gel, **le Premier ministre et le ministre de l'agriculture sont venus immédiatement** dans le département et ont annoncé un nouveau **plan de soutien exceptionnel pour la filière arboricole avec un fonds d'urgence de plus de 1,8M€ pour le département et le maintien des règles dérogatoires pour les calamités. Le Tarn-et-Garonne a été le premier bénéficiaire du fonds d'urgence** pour soutenir la trésorerie des producteurs, puis l'État a travaillé avec l'ensemble des organisations agricoles pour un déploiement accéléré des calamités agricoles, dont les paiements vont se terminer d'ici la fin du mois. **D'ores et déjà, 4,5 M€ ont été versés à 230 exploitants.**

L'État s'est aussi largement mobilisé pour obtenir la reconnaissance accélérée en calamité agricole pour la sécheresse de l'été et de l'automne 2022 afin de faire connaître, et reconnaître, la situation des éleveurs locaux : **840 000 € sont déjà versés**. Et l'instruction se poursuit en cherchant à ajuster au mieux les règles de soutien, en lien avec vos représentants et le niveau central. Nous venons d'avoir la confirmation que **le barème départemental pourra être précisé, de sorte à rendre éligibles au régime des calamités agricoles, les éleveurs caprins livrant leur production de lait.**

Très récemment, le CNGRA a reconnu la calamité agricole **pour les pertes de récolte sur l'ail, dues aux dégâts de waxy. Le dispositif de soutien en découlant sera prochainement ouvert et géré par mes services.**

Au-delà du paiement des calamités, je tiens à rappeler également que l'État a pris ses responsabilités **en termes de dégrèvement de TFNB, avec 80 % pour les prairies et 60 % pour les terres**, taux dont vous savez qu'ils sont supérieurs aux pertes directes constatées, car le travail conduit par la chambre d'agriculture et la DDT a permis de mettre en exergue **toutes les pertes indirectes** que j'ai souhaité voir prises en compte . **Au titre des dégrèvements 2022, toutes filières confondues, c'est plus de 6,8 M€ d'aides à la profession de la part de l'État.**

Enfin, face à la crise géopolitique qui a bouleversé l'économie agricole, l'État a aussi répondu présent.

- un plan de résilience déclenché dès le mois de mars 2022 pour faire face aux **conséquences économiques de la guerre en Ukraine**, tout en simplifiant les procédures administratives pour les agriculteurs, en permettant par exemple la mise en culture de jachères ;
- pour toutes les entreprises, le **déploiement de mesures fortes pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie**, avec des remises sur les carburants et un ensemble de soutiens pour limiter la hausse des tarifs de l'électricité. **Ces dispositifs restent encore aujourd'hui trop méconnus, alors même que de très nombreuses entreprises agricoles pourraient en bénéficier. La DDFIP se mobilise à votre service**, avec un guichet d'information que vous pouvez solliciter pour être accompagnés dans vos démarches. **Une réunion**

**d'information est organisée le 15 mars dans ces mêmes locaux, il faut largement le faire savoir pour que chacun puisse bénéficier des aides auxquelles il peut prétendre ;**

Il faut également citer le **plan de relance**, qui s'est achevé l'an dernier et a permis à **152 exploitations de s'équiper contre les aléas climatiques**.

Au total, l'État aura versé **près de 50 M€ aux agriculteurs du département en 2021 et 2022 pour compenser la survenue des crises climatiques et économiques, et les aider à s'équiper en matériels pour la transition agroécologique.**

Le département a été au centre de l'attention nationale, avec les visites du Premier ministre et du ministre chargé de l'agriculture en avril, du délégué interministériel au Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique en juin, puis à nouveau du ministre de l'agriculture en novembre.

**Le contexte reste compliqué en cette année 2023.**

- depuis la mi-février, le ministère de l'Agriculture a ouvert **deux enveloppes pour un total de 40 M€ pour aider les agriculteurs à s'équiper en matériels de protection contre les aléas climatiques et la sécheresse en particulier ;**
- dans le cadre du **plan France 2030**, des **aides exceptionnelles aux investissements en agroéquipements performants et novateurs sont prévues**. La **filière arboricole** est particulièrement mise en avant dans les récentes annonces du ministre sur le plan de souveraineté sur les fruits et légumes, qui prévoit que **100 M€ seront alloués spécifiquement** à ces filières.

2023, c'est aussi l'année de concrétisation de deux réformes majeures pour les agriculteurs :

- **la réforme de l'assurance-récolte**, pour laquelle l'État met **600 M€ en plus chaque année** pour aider les producteurs à mieux s'assurer, et mieux indemniser les dommages dus aux aléas climatiques. **C'est un défi collectif pour l'État, les assureurs et les agriculteurs.**

- **la réforme de la PAC, qui nous mobilise collectivement** de manière importante depuis plusieurs mois, pour informer et accompagner chaque agriculteur. Je rappelle que la **PAC représente plus de 6 milliards d'euros en paiements directs aux agriculteurs chaque année, dont 60 M€** pour les agriculteurs de **Tarn-et-Garonne**.

**Le changement climatique et ses conséquences nous conduisent à** travailler collectivement à l'adaptation du secteur agricole à ces nouvelles conditions. C'est d'autant plus essentiel qu'en matière d'eau, le Sud-Ouest sera parmi les plus impactés, avec une baisse prévisionnelle significative de la pluviométrie efficace aussi bien en hiver qu'en été.

**D'ores et déjà, l'étiage 2022 nous a marqués par sa précocité, son intensité et sa durée. Le soutien d'étiage a été fortement mobilisé** : plus de 90 % des stocks disponibles sur l'Aveyron avaient été déstockés au 1<sup>er</sup> novembre. Pour l'eau potable, et pour la première fois dans le département, j'ai pris **un arrêté de limitation des usages non prioritaires d'eau issue des réseaux d'eau potable** dès le 28 juillet.

L'hiver 2023 est, quant à lui, marqué par une **pluviométrie largement insuffisante et des températures hivernales largement supérieures aux moyennes**. Le débit des cours d'eau reste très significativement inférieur au débit moyen à cette période : certains présentent des débits de fin d'été alors que nous sommes à la fin de l'hiver. **Nous vivons une sécheresse hivernale, ou plutôt nous vivons une sécheresse qui se poursuit depuis un an.**

La recharge des réserves de soutien d'étiage n'atteindra pas le niveau habituel. Cette situation préoccupante pour notre département est généralisée à la France métropolitaine, ce qui a conduit, malgré l'annonce de pluie ces prochains jours, notre ministre en charge de la transition écologique à réunir les préfets à deux reprises. 4 et bientôt 6 départements appliquent déjà des mesures de restrictions pour préserver l'eau potable, essentiellement dans des départements où elle est issue d'eaux souterraines. Une cellule de crise interministérielle sera prochainement réactivée.

C'est dans ce contexte que la DDT a réuni à deux reprises le comité de soutien d'étiage opérationnel, en janvier puis la semaine dernière, pour

partager la situation avec vos représentants ainsi qu'avec la filière aval, afin que chacun puisse anticiper sur ce qui est possible de faire.

A mon niveau, j'ai invité l'ensemble des élus du département vendredi pour partager la situation avec les collectivités.

**Je réunirai, le 20 mars, le comité départemental de la ressource en eau, un comité exceptionnel à cette période.** En effet, je souhaite que nous puissions anticiper, partager l'état des lieux et sensibiliser largement pour favoriser les actions volontaires de chacun avec l'ensemble des usagers. La situation nécessite que tous les acteurs s'emploient à faire front commun.

Dans ce contexte **préoccupant**, je veux souligner le travail d'ores et déjà réalisé depuis deux ans pour avancer et proposer des solutions :

- **Les démarches concertées engagées sur les bassins versants très déficitaires du Lemboulas et de la Barguelonne, avec l'ambition du « retour à l'équilibre » en 2027.**
- **Le département a également été reconnu département expérimentateur au titre du Varenne de l'eau et du changement climatique par les ministères. C'est à ce titre qu'un appel à projet pour le curage et l'optimisation des petites retenues existantes a été lancé au printemps 2022, car la priorité est bien d'optimiser ce qui existe déjà. 12 dossiers ont déjà pu en bénéficier, pour un montant total de subvention de 178 000 euros. C'est déjà une avancée, mais j'aurais aimé que de plus nombreux dossiers soient déposés au regard des 6000 plans d'eau présents dans le département.**
- **La charte signée en 2021 relative à la « stratégie départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création de retenues individuelles de substitution » matérialise le large consensus sur la question de l'eau en Tarn-et-Garonne. Grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 2M€ et des acteurs locaux tels que Tarn-et-Garonne Aménagement et Grand Montauban, des perspectives sont aujourd'hui envisageables sur la mobilisation et la mise en réseau des retenues individuelles existantes inemployées. Les aspects juridiques (compétence,**

propriété foncière,...) ne sont pas aisés et je m'implique personnellement aux côtés des collectivités pour permettre la mise en œuvre effective de cette solution.

Nous devons travailler constamment sur le fil pour équilibrer les réponses immédiates aux crises rencontrées, tout en préparant les exploitants du département aux enjeux futurs : c'est indispensable pour garantir l'avenir.

Le ministre a ouvert une grande concertation nationale sur un pacte et un projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA), qui doit permettre de tracer cette vision à moyen terme sur des sujets essentiels :

- l'installation et la transmission des exploitations,
- la formation et l'emploi dans les métiers de l'agriculture,
- l'adaptation des exploitations au changement climatique et la transition agro-écologique.

Je vous ai réunis le 1<sup>er</sup> février sur ces sujets, qui font particulièrement résonance dans notre département.

La participation du DRAAF en personne démontre toute l'attention que le Tarn-et-Garonne suscite au niveau du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Comme cela a été précisé, la concertation sur ce PLOAA est actuellement menée au niveau régional et je sais que notre chambre départementale d'agriculture est particulièrement mobilisée. Elle saura porter les idées essentielles, tout comme les autres acteurs encouragés à participer. **A l'issue de cette concertation, nous pourrons poursuivre** au niveau de notre département, **ce travail de partage en relançant** la commission départementale d'orientation agricole, qui nous faisait défaut ces dernières années.

Lors de cette réunion du 1<sup>er</sup> février, vous avez évoqué à plusieurs reprises, l'enjeu de faire connaître les réalités du monde agricole et des évolutions rapides que vous vivez tous les jours. Je vous soutiens pleinement dans cette démarche, que j'accompagnerai avec l'ensemble des services de l'État en créant les passerelles nécessaires entre vos initiatives et les services publics.

Je souhaite également dire un mot de l'actualité sanitaire en matière d'influenza aviaire, plus souvent appelée grippe aviaire. Notre département a été touché pour la première fois cette année. Il s'agit d'un phénomène nouveau, signant une circulation virale sur notre territoire au sein de l'avifaune. **La situation est actuellement stable**, et nous ne comptons plus de nouveaux cas depuis le vendredi 24 février, date d'élimination du dernier foyer sur la commune de Bardigues.

**Se protéger** est essentiel et les éleveurs doivent prévenir l'apparition de foyers en mettant en œuvre tous les principes de biosécurité et en étant très réactifs dans la déclaration de signes évocateurs de la maladie : il est de votre responsabilité d'agir et vous êtes acteurs de la réussite collective pour lutter contre cette maladie qui décime des élevages.

**Les services de la DDETSPP sont mobilisés** pour détecter, informer avec la chambre d'agriculture et le Groupe de défense sanitaire, assainir et surveiller l'apparition de foyers secondaires, avec l'aide des vétérinaires sanitaires du département.

Les services de la DDETSPP sont engagés afin de permettre d'indemniser le mieux possible et dans les meilleurs délais les éleveurs impactés, pour faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie. Ils sont à votre écoute et les différentes cellules sont en place pour accompagner les agriculteurs en difficulté.

**Autre sujet d'importance pour le territoire, c'est l'avancée significative et positive du devenir de l'abattoir de Montauban.** Les réunions se succèdent, sous l'impulsion du président du conseil départemental et de la chambre d'agriculture, afin de permettre dans les meilleurs délais et conditions possibles une reprise de l'exploitation par une nouvelle société.

**C'est un travail que l'Etat soutient depuis toujours.** C'est plus d'un million d'euros qui a été d'ores et déjà versé, à travers le C2E (certificat économie d'énergie), pour la rénovation du système de froid. Par ailleurs, cet abattoir peut bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de plus de 300 000 € au titre de France Relance pour sa modernisation. J'ai personnellement sollicité FranceAgriMer afin :

- que la convention signée entre l'abattoir du Bas-quercy et

FranceAgriMer puisse se reporter sur la nouvelle société coopérative d'intérêt collectif en cours de constitution,  
- de demander la prorogation des délais de réalisation à fin 2024.

Je suis convaincue de l'importance de maintenir cet abattoir au service des éleveurs locaux, dans un contexte de structuration d'une filière viande intégrée au projet alimentaire de territoire que vous portez. Soyez assurée de mon soutien sur ce dossier.

Je vous remercie.